

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
16 août 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 35^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 mars 2005, à 10 heures

Président : M. MacKay..... (Nouvelle-Zélande)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Kuznetsov

Sommaire

Point 108 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005
(*suite*)

Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications

Conditions de voyage en avion

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Examen de la structure et des fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire (suite)

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 108 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (suite)

Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (A/59/265 et A/59/558)

Conditions de voyage en avion (A/59/523 et A/59/573)

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (A/59/170)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/59/373)

Examen de la structure et des fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire (suite) (A/59/395 et A/59/552)

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (suite) (A/59/444 et A/59/572)

1. **M. Blinder** (Directeur de la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (A/59/265), indique qu'un additif à ce rapport portant sur d'éventuels arrangements relatifs à l'appui financier et technique du système Galaxy doit être achevé sous peu et sera examiné par la Commission le moment voulu.

2. Au cours du présent exercice biennal, la modernisation de l'infrastructure informatique et télématique a été placée parmi les priorités et les importantes améliorations apportées à cette fin sont décrites dans le rapport. À titre d'exemple, la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui et le Service des communications et des technologies de l'information du Département des opérations de maintien de la paix ont décidé de regrouper un certain nombre d'activités essentielles afin de garantir une couverture 24 heures sur 24 et de réduire le montant total des dépenses d'appui.

3. Plusieurs questions stratégiques concernant la sécurité ont été réglées au cours de la période examinée et des évaluations des risques de sécurité informatique ont été effectuées dans tous les bureaux hors Siège en utilisant les normes et les outils de référence de la profession. Les évaluations ont donné lieu à des recommandations visant à réduire les risques. Sur le plan pratique, la circulaire du Secrétaire général intitulée « Utilisation des moyens et des données informatiques et télématiques » (ST/SGB/2004/15), qui définit les utilisations autorisées de ces outils, a été publiée. Des efforts considérables ont également été faits pour parer à la multiplication sans précédent d'attaques au moyen de virus et au déferlement de pourriels.

4. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne les liaisons. Le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'informatique ont procédé conjointement à l'amélioration des liaisons par satellite avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ces entités ont pu faire transiter leurs communications par la station terrienne de Brindisi et obtenir des opérateurs italiens une réduction du coût des services téléphoniques. En outre, de nouvelles liaisons satellitaires relient désormais les bureaux sous-régionaux de la CEA à Addis-Abeba.

5. Pour ce qui est du renforcement des capacités, l'institution d'une procédure d'examen normalisée des initiatives relatives au développement des systèmes porte déjà ses fruits. La réalisation d'études de viabilité afin de justifier les initiatives dans ce domaine et d'anticiper tous les avantages et les coûts de chaque projet permet à l'Organisation de gérer ses ressources plus efficacement et d'éviter les gaspillages. À cet égard, les bureaux peuvent consulter la base de données e-Assets (ressources électroniques) pour vérifier que des systèmes ou des initiatives similaires n'existent pas déjà et éviter les activités redondantes. Des séminaires ont été organisés dans le monde entier afin d'assurer la formation de tout le personnel intéressé.

6. La création du Comité d'examen des projets a amélioré la gestion des technologies de l'information et des communications (TIC) car toutes les initiatives importantes en la matière doivent être approuvées par

cet organe avant d'être lancées. Afin que l'application des règles soit cohérente, il a été demandé dans les instructions relatives à l'élaboration du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 que toutes les demandes de ressources supplémentaires pour de nouveaux projets soient examinées par le Comité avant d'être soumises.

7. En tant qu'organe chef de file, la Division de l'informatique a joué un rôle de premier plan dans la mise en service de l'extranet du système des Nations Unies, qui constitue un cadre de développement des échanges d'informations entre les 27 membres du Conseil des chefs de secrétariat et d'autres entités connexes. Elle a également collaboré avec un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie informatique globale pour le système des Nations Unies. Cette stratégie, qui a été approuvée par le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur les questions de gestion et le Conseil des chefs de secrétariat, sera bientôt soumise à l'Assemblée générale.

8. L'Organisation dans son ensemble est fortement tributaire des technologies de l'information, dont elle se sert pour mener à bien sa réforme et se moderniser. Compte tenu des résultats encourageants qui sont décrits dans le rapport, il est possible d'utiliser les TIC de façon encore plus efficace et de nouveaux exemples concrets des progrès réalisés dans ce domaine seront présentés dans le budget-programme pour le prochain exercice biennal.

9. **M. Childerley** (Chef du Groupe d'appui aux activités de contrôle du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) présente le rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion (A/59/523), dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dérogations autorisées par le Secrétaire général aux règlements et règles de l'Organisation normalement applicables aux conditions de voyage en avion pour la période biennale terminée le 30 juin 2004. Depuis la publication du rapport, le Département de la gestion a créé une base de données dans laquelle on trouve des renseignements relatifs à chaque demande de dérogation, y compris les renseignements complémentaires demandés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 5 de son rapport (A/59/573). À l'avenir, la base de données permettra d'accélérer l'établissement des annexes aux rapports et facilitera l'élaboration de rapports complets et précis.

10. L'administration a entamé un examen des consignes relatives aux conditions de voyage en avion afin de resserrer les définitions et de s'y tenir strictement. L'examen a également pour objet de déterminer comment réduire le nombre de dérogations, en particulier celles autorisant des voyages en première classe, et de simplifier les procédures suivies dans la gestion de cette question. Le Secrétariat continuera de contrôler systématiquement les dérogations afin de réduire le surcroît de dépenses engagées par l'Organisation.

11. **M. Dossal** (Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux) présente le rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (A/59/170), qui contient un résumé des activités menées par le Fonds en 2003 et une description de l'évolution du partenariat entre l'ONU et la Fondation des Nations Unies au fil des années. Le Fonds continue de créer de nouveaux liens avec le secteur privé et des fondations et il est de plus en plus considéré comme l'interlocuteur de choix pour l'établissement de partenariats. Il a notamment fourni des services consultatifs et de facilitation à des entreprises et à des fondations désireuses d'établir des partenariats avec les entités du système des Nations Unies et, à la fin du mois de décembre 2004, il avait répondu à plus de 300 demandes émanant d'organisations et de particuliers souhaitant mettre des ressources humaines et financières, des connaissances spécialisées ou du matériel à disposition du système des Nations Unies. Il a créé ses propres services consultatifs et a promu une approche de la gestion fondée sur l'apprentissage par la pratique.

12. On trouve dans le rapport une description, sous l'angle des programmes, des travaux et des activités du Fonds visant à rapprocher davantage les cadres de programmation des objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, une bonne partie de l'information figurant dans le rapport est devenue caduque car, à la fin de 2004, plus de 630 millions de dollars avaient été versés à plus de 320 projets.

13. Les partenariats féconds sont fondés sur des relations satisfaisantes, un temps de réaction bref et une gestion rationnelle des attentes. Cela a été le cas de l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite, exécutée en concertation avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale. En outre, à la suite du tsunami survenu en Asie en décembre 2004,

le Fonds a recueilli un montant total de 15 millions de dollars afin de renforcer la présence sur le terrain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

14. **M. Kuznetsov** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) a présenté les rapports correspondants du Comité consultatif. S'agissant de l'examen de la structure et des fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire (A/59/552), il a dit que le Comité consultatif recommandait à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général et avait l'intention de revenir sur cette question et d'examiner les fonctions et les effectifs des bureaux de liaison de New York lorsqu'il examinerait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, moment qu'il choisirait pour débattre de façon plus détaillée des observations formulées au chapitre premier de son rapport approfondi sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

15. Présentant le rapport sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/59/572), M. Kuznetsov rappelle qu'il faut maximiser la surface des bureaux dans le nouveau bâtiment, afin que la Commission puisse s'acquitter de son mandat régional. Il ne faudra donc prévoir d'aménager des salles de réunion supplémentaires que lorsqu'on disposera de la superficie nécessaire pour les bureaux du personnel de la Commission. Il faut également que des accords soient conclus au préalable avec les différents organismes, fonds, programmes et autres entités des Nations Unies, afin de pouvoir établir des plans qui tiennent compte des besoins prioritaires et d'assurer une utilisation aussi rationnelle que possible des locaux. Des informations à ce sujet devraient être données dans le prochain rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.

16. Présentant le rapport sur la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (A/59/558), M. Kuznetsov indique que le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie (A/59/265) et du rapport

du Secrétaire général sur le site Web de l'ONU (A/59/336).

17. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion (A/59/573), M. Kuznetsov note que le nombre de dérogations aux conditions de voyage en avion et les dépenses engagées de ce fait ont considérablement augmenté par rapport à la période précédente. S'agissant des dérogations autorisant des voyages en première classe et en classe affaires, il rappelle que le Comité consultatif a demandé que les renseignements complémentaires qui lui sont communiqués comprennent les éléments énumérés au paragraphe 5 de son rapport et note avec satisfaction que le Secrétariat a déjà pris des mesures en ce sens.

18. Si l'on se conforme rigoureusement aux procédures existantes, l'itinéraire emprunté doit toujours être le plus direct et le plus économique, et ne devrait pas être modifié pour obtenir un surclassement qui ne se justifie pas. Étant donné la façon dont la situation a évolué ces derniers temps dans les transports aériens, à savoir l'élimination des premières classes par de nombreuses compagnies aériennes, qui ont créé plusieurs catégories de classe affaires améliorées, le moment est venu de réexaminer dans son ensemble la question des voyages en première classe. L'Assemblée générale voudra peut-être donner d'autres directives tendant à ce que, à l'avenir, les voyages en première classe ne soient autorisés que dans les circonstances les plus exceptionnelles.

19. **M. Van Den Bossche** (Belgique) prend la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays du Processus de stabilisation et d'association (Serbie-et-Monténégro et ex-République yougoslave de Macédoine), ainsi que de l'Islande et du Liechtenstein. Faisant référence au rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (A/59/373), il constate que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève sont déjà dotées de systèmes informatisés perfectionnés mais que la plupart des autres bibliothèques ont pris du retard dans ce domaine, ce qui entrave l'évaluation des besoins en personnel. L'Union européenne est favorable à la définition d'une nouvelle mission pour les bibliothèques et estime que les recommandations du Bureau des services de contrôle interne devraient servir

de point de départ aux travaux de l'Assemblée générale pendant la reprise de la session.

20. L'Union européenne prend note du rapport du Secrétaire général sur l'examen de la structure et des fonctions des bureaux de liaison (A/59/395) et du fait, souligné par le Secrétariat dans ce rapport, que ces bureaux de représentation contribuent substantiellement au programme de travail de leurs mandants. Elle note également que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a l'intention de revenir sur cette question lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

21. L'Union européenne se félicite des mesures prises par le Secrétariat pour mettre en place une structure informatique et télématique permettant d'améliorer la gestion des ressources humaines et les échanges entre le Secrétariat et les fonds et programmes. Elle pense, comme le Comité consultatif, que la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications doit aboutir à un surcroît d'harmonisation et d'unification des infrastructures et des processus dans tous les organismes des Nations Unies et regrette que trop peu ait été fait pour combler l'écart qui sépare le Secrétariat et les institutions spécialisées en la matière. Elle se félicite que des économies d'un montant total estimatif de 33 millions de dollars aient été recensées mais souhaite savoir s'il a été établi une nette distinction entre les dépenses prévues au titre du deuxième élément (règles de sécurité dans le domaine des TIC, dispositions prises pour assurer la continuité des opérations) et les dépenses à prévoir pour financer la protection des données, les sites miroirs et les dispositifs de secours nécessaires au renforcement de la sûreté et de la sécurité.

22. L'Union européenne déplore l'absence de progrès dans la construction de nouveaux bureaux à la CEA. À l'instar du Comité consultatif, elle estime qu'il est impératif d'utiliser au mieux le bâtiment aux fins pour lesquelles il avait été initialement conçu et demande des précisions sur la manière dont les demandes de locaux à usage de bureaux faites par d'autres entités des Nations Unies seront satisfaites.

23. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion (A/59/523), le représentant juge préoccupant que le nombre de dérogations ait continué d'augmenter en

dépît des mesures prises pour le réduire. Il convient de resserrer les définitions des consignes relatives aux conditions de voyage en avion et de s'y tenir strictement et il faudrait que le Président du Comité consultatif donne des précisions au sujet de la proposition tendant à réduire le nombre de dérogations autorisant des voyages en première classe.

24. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (A/59/170), le représentant est heureux d'apprendre que le mandat du Fonds est de promouvoir les projets à forte incidence portant notamment sur la santé des enfants, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Le Fonds est un exemple concret de partenariat public-privé et témoigne de l'importance des responsabilités des entreprises envers la société.

25. **M^{me} Taylor Roberts** (Jamaïque) prend la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En ce qui concerne le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'ONU (A/59/373), elle souligne que toute modification de la politique de l'ONU relative aux bibliothèques doit être effectuée en accord avec les États Membres et que les bibliothèques des institutions spécialisées des Nations Unies doivent être invitées à participer aux travaux du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies. Même si l'informatisation permet d'améliorer les services de bibliothèque, il faut aussi veiller à augmenter le nombre de documents disponibles sur support électronique dans toutes les langues officielles. Il faut également que les bibliothèques s'attachent ensemble à harmoniser les techniques utilisées et le recours à Internet.

26. Le Groupe des 77 et la Chine ont pris note du rapport sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA à Addis-Abeba et espèrent que la Commission ne ménagera aucun effort pour atteindre les buts fixés dans le nouveau calendrier d'exécution du projet et veillera à ce que le coût du projet ne dépasse pas les limites du budget approuvé. À cet égard, ils seraient reconnaissants à la Commission de leur communiquer les informations les plus récentes sur les incidences financières des mesures envisagées pour assurer la sécurité du bâtiment à l'étude. Le Groupe exprime sa gratitude au Gouvernement éthiopien pour avoir alloué un nouveau terrain à la CEA et détourné

des axes de circulation de façon que les nouveaux locaux soient entièrement compris dans le périmètre de sécurité de la CEA.

27. Enfin, le Groupe accueille avec satisfaction le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'audit sur le respect des normes de sécurité dans la prestation de services de transport aérien aux missions de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/347). S'il faut s'efforcer dans toute la mesure possible d'obtenir des contrats de prestation de services de transport aérien offrant les conditions les plus avantageuses, aucun compromis n'est envisageable en ce qui concerne la sécurité et il faut donc que les recommandations pertinentes qui figurent dans le rapport soient appliquées au plus tôt.

28. **M. Getachew** (Éthiopie) déclare que le Gouvernement éthiopien a manifesté sa volonté de contribuer à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA à Addis-Abeba, notamment en allouant un nouveau terrain à la Commission, en détournant un axe de circulation important et en fermant les aires de stationnement publiques adjacentes. Tant le Gouvernement éthiopien que la Commission de l'aménagement de la ville d'Addis-Abeba sont prêts à coopérer avec la CEA dans tous les domaines.

29. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud) déclare que l'Afrique du Sud a appuyé la décision de l'Assemblée générale concernant la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA et accueille donc avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de ce projet. Elle espère que la CEA sera en mesure de respecter le nouveau calendrier d'exécution du projet et d'achever la phase de construction d'ici à avril 2007 et que les nouveaux locaux ainsi construits remédieront à l'importante pénurie de bureaux et permettront à la Commission d'accueillir les organisations des Nations Unies qui se trouvent actuellement hors du complexe de la CEA.

30. La délégation sud-africaine accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, dont elle approuve l'action. Les partenariats avec des acteurs non étatiques occupent une place de plus en plus importante dans les activités de l'Organisation et les conférences des Nations Unies tenues récemment ont donné un nouveau souffle à la fois aux projets de partenariat sur le terrain et aux

partenariats mondiaux stratégiques. Les activités du Fonds ont continué d'avoir une forte incidence sur la réalisation des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

31. Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général sur l'examen de la structure et des fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire (A/59/395) que ces bureaux exercent d'importantes activités de représentation et contribuent substantiellement au programme de travail de leurs mandants. Ils assurent également un lien utile, que les technologies de l'information et des communications ne sauraient remplacer, entre les États Membres et les structures du Secrétariat et les organisations qu'ils représentent. Étant donné que les différents bureaux de liaison mènent tous des activités de fond différentes, la délégation sud-africaine doute que la proposition tendant à regrouper leurs services soit justifiée. À cet égard, il serait peut-être opportun de déterminer si le regroupement des bureaux de liaison des cinq commissions régionales en un seul bureau a été avantageux pour chacune de ces commissions et, en gardant à l'esprit les nouvelles tâches confiées à ces commissions par les États Membres depuis la création du nouveau bureau, de déterminer si ce regroupement a facilité leurs travaux de fond.

32. Lorsqu'il examinera les fonctions et la dotation en effectifs des bureaux de représentation dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires devrait étudier les manières de renforcer les bureaux en tenant compte des différences entre leurs activités de fond. L'Assemblée générale devrait également examiner les manières de renforcer certains volets du budget ordinaire qui sont actuellement financés principalement par des fonds extrabudgétaires.

33. **M. Yoo** Dae-Jong (République de Corée) se félicite que la stratégie en matière TIC ait permis à l'Organisation de réaliser des économies d'un montant de 33,3 millions de dollars sur les dépenses d'appui et souhaite connaître le taux de rendement du capital investi. Il se félicite également de ce que le Système de

diffusion électronique des documents (SÉDOC) est désormais mis gratuitement à la disposition du public, ce qui contribue à rendre l'Organisation plus transparente.

34. Le représentant rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a demandé que la coordination des activités du Secrétariat, des fonds et des programmes liées aux technologies de l'information et des communications soit plus dynamique et que les effets de synergie soient pleinement exploités dans tout le système des Nations Unies. S'il est vrai que la version 2 du système Galaxy permettrait de pourvoir plus rapidement les postes vacants en accélérant la sélection des candidats, un système de sélection fondé sur des facteurs quantitatifs risque de privilégier les qualifications des candidats plutôt que les aptitudes qu'ils ont démontrées, leur intégrité ou leur loyauté. La délégation coréenne souhaite donc que l'on réalise une évaluation initiale du fonctionnement et de l'efficacité du projet de système de mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi.

35. **M. Garcia** (États-Unis d'Amérique) déclare qu'afin de rationaliser l'utilisation des ressources de l'Organisation, les vols en première classe ne devraient être autorisés que dans des circonstances exceptionnelles.

36. **M. Iosifov** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation souscrit aux recommandations formulées dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (A/59/373) et approuve pleinement le rôle du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, qui est de recommander des mesures visant à améliorer l'efficacité des bibliothèques et à en faciliter l'accès. Il se félicite des progrès réalisés par le Comité directeur dans la réorganisation et la coordination des activités des bibliothèques. Le Comité doit disposer de fonds suffisants pour définir et proposer à l'approbation de l'Assemblée générale une nouvelle mission pour les bibliothèques.

37. **M. Elji** (République arabe syrienne) souhaite savoir quand le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies sera transmis au Comité de

l'information, à qui il faut donner la possibilité de commenter les recommandations de politique générale faites par le Bureau. En ce qui concerne les consignes relatives aux conditions de voyage en avion, il juge préoccupante l'augmentation des dépenses et appuie les recommandations faites par le Comité consultatif dans le rapport correspondant (A/59/573). Se référant au rapport du Secrétaire général sur les bureaux de liaison (A/59/395), il se félicite de l'appui apporté au personnel représentant le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme mais se demande pourquoi d'autres organisations de premier plan ne reçoivent pas la même assistance, ce qui les oblige à dépenser des sommes importantes au titre des frais de voyage. La délégation syrienne approuve les recommandations énoncées dans le rapport du Comité consultatif sur cette question (A/59/552).

38. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (A/59/265), il faut veiller à ce que l'infrastructure informatique et télématique de l'Organisation soit facile à utiliser et prenne en charge toutes les langues officielles. Le recours aux TIC ne doit pas représenter une fin en soi mais une manière de faire connaître le mandat confié à l'ONU par les organes délibérants. Il faut étudier soigneusement les avantages qu'elles procurent par rapport aux dépenses engagées.

39. Le représentant se demande si le protocole Internet, qui n'est pas encore suffisamment au point pour donner de bons résultats, est utilisé pour les services de visioconférence et quelles mesures ont été prises pour faciliter l'accès à l'Internet des membres de délégations et des visiteurs, en particulier dans les salles de conférence. Il se félicite du fait que le public puisse désormais accéder au SÉDOC gratuitement et demande des précisions sur les plans antisinistres et les plans visant à assurer la continuité des opérations. S'agissant du taux de rendement du capital investi dans les technologies de l'information et des communications, il faut procéder à la fois à une évaluation qualitative et à une évaluation quantitative.

40. Le développement de Galaxy doit être envisagé à la lumière des résolutions les plus récentes de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines. Le représentant souhaiterait savoir dans quelle mesure le système est capable d'établir automatiquement une corrélation entre les candidats et les postes vacants.

41. Se référant à la liste des principaux projets dans le domaine des technologies de l'information et des communications qui figure à l'annexe I au rapport du Secrétaire général (A/59/265), le représentant demande pourquoi deux projets très importants du Département des affaires politiques, le premier concernant la conversion du système d'archivage de la Division de l'assistance électorale et le second la mise en service d'un système d'information géographique sur les territoires palestiniens occupés, sont en attente faute de personnel et de ressources.

42. **M. Berti Oliva** (Cuba) déclare que sa délégation partage l'avis du Comité consultatif selon lequel le moment est venu de réexaminer dans son ensemble la question des voyages en première classe et demande des précisions au Comité consultatif au sujet de la création, par de nombreuses compagnies aériennes, de classes affaires améliorées. Il faut définir plus rigoureusement les consignes relatives aux conditions de voyage en avion et s'y tenir strictement.

43. Le représentant appuie les recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (A/59/265) et les observations faites par la représentante de l'Afrique du Sud au sujet des bureaux de liaison à New York. Le Comité consultatif devrait prendre en compte les activités de représentation de ces bureaux lorsqu'il évalue leur coût de fonctionnement. Le représentant remercie le Gouvernement éthiopien de l'aide qu'il a accordée à la CEA en vue de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux et espère que le calendrier d'exécution sera respecté. Enfin, il souhaite savoir comment le Bureau des services de contrôle interne en est parvenu à la conclusion que le manque de mobilité et les possibilités d'avancement limitées nuisaient à la motivation du personnel et quelle solution est apportée à ces problèmes.

44. **M. Renault** (Brésil), appuyé par **M. Samayo-Recari** (Guatemala), remercie le Gouvernement éthiopien de faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux pour la CEA et souscrit à la déclaration de la représentante de l'Afrique du Sud à ce sujet.

45. **M. Blinder** (Directeur de la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui), répondant aux observations faites par le

représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne, déclare qu'il est regrettable que le Comité n'ait pas pu examiner le rapport du Secrétaire général (A/59/265) pendant la partie principale de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale car cela fait maintenant six mois que ce document n'est plus à jour. Depuis sa publication, de nouvelles mesures ont été prises pour combler le fossé numérique entre le Secrétariat et les institutions spécialisées. Les coordonnateurs des questions d'informatique et de télématique ont tous approuvé une stratégie qui sera soumise à l'Assemblée générale à sa soixantième session. Des consultations sur les plans antisinistres et les plans visant à assurer la continuité des opérations ont eu lieu en décembre 2004 et font l'objet d'un rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixantième session. En réponse au représentant de la République de Corée qui a demandé des précisions au sujet des changements apportés au système Galaxy, M. Blinder précise qu'un complément d'information sera donné dans un additif au rapport qui est en train d'être élaboré pour examen par l'Assemblée générale.

46. Le représentant de la République arabe syrienne a fait observer, à juste titre, les inconvénients que posent les protocoles Internet lors des visioconférences. C'est la raison pour laquelle l'Organisation continue d'utiliser le protocole de réseau numérique à intégration de services (RNIS), qui est plus fiable. Les zones où les délégations et les visiteurs peuvent bénéficier de connexions sans fil sont plus nombreuses et la salle qu'occupe actuellement le Comité a été connectée trois mois auparavant. Le Directeur de la Division de l'informatique va s'enquérir auprès du coordonnateur des questions d'informatique et de télématique du Département des affaires politiques de la raison pour laquelle les deux projets évoqués ont été mis en attente et présentera, par écrit, une réponse à la question du représentant syrien.

47. **M^{me} Azarias** (Directrice de la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne), répondant à la question posée par le représentant de la République arabe syrienne, déclare que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (A/59/373) sera transmis au Comité de l'information la semaine suivante. En réponse à la question posée par le représentant de Cuba au sujet du manque de motivation du personnel des bibliothèques, elle indique que le

Bureau des services de contrôle interne est parvenu à cette conclusion après avoir mené des entretiens approfondis avec des membres du personnel de tous les niveaux des bibliothèques de New York et de Genève. Si le représentant de Cuba le souhaite, elle peut lui fournir des informations supplémentaires.

48. **M. Kuznetsov** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), répondant aux observations relatives aux recommandations du Comité consultatif concernant les conditions de voyage en avion (A/59/573), déclare qu'il est ressorti des consultations tenues avec des représentants du Secrétaire général que les critères appliqués sont très divers et englobent les anciens chefs d'État et des personnalités éminentes dans les domaines politique, humanitaire et culturel, des dérogations étant également accordées pour les gardes du corps et les agents du Service de sécurité. Le Comité consultatif a également constaté que certaines compagnies aériennes avaient supprimé les cabines de première classe et créé plusieurs catégories de classes affaires améliorées tandis que d'autres conservaient un nombre limité de sièges en première classe tout en proposant une classe affaires améliorée. Ces deux observations ont amené le Comité consultatif à recommander un examen de la politique suivie et à inviter l'Assemblée générale à formuler de nouvelles consignes sur les voyages en première classe.

49. S'agissant de la question du représentant de la République arabe syrienne relative à l'utilisation du système Galaxy pour informatiser la mise en correspondance des candidats et des avis de vacance de poste, le Président du Comité consultatif pense que le Bureau de la gestion des ressources humaines serait plus à même d'y répondre avec précision.

50. **M. Elji** (République arabe syrienne) souhaite que sa question concernant le système informatisé de sélection des candidats soit transmise au Bureau de la gestion des ressources humaines et se demande si ce système ne constitue pas une dérogation aux règles adoptée par l'Assemblée générale. Il attend avec intérêt l'exposé écrit des raisons pour lesquelles deux projets informatiques du Département des affaires politiques sont en attente.

51. **Le Président** croit comprendre que la Commission, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, souhaite adopter le projet

de décision suivant : « L'Assemblée générale prend note du rapport du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (A/59/170) ».

52. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 30.